

RÉSUMÉS

Jean-Christophe COUVENHES

La *symmachia* comme pratique du droit international dans le monde grec

Résumé : La *symmachia* désigne à la fois l'aide concrète apportée par une armée à une autre sur le champ de bataille contre un ennemi commun mais aussi l'accord formalisé qui résulte ou prévoit cette aide entre deux États. Il s'agit ici de préciser les contours de la *symmachia* comme pratique du droit international dans le monde grec. Après avoir fait un tour d'horizon de l'historiographie relative à la *symmachia*, d'un point du droit, nous revenons sur la *symmachia* comme pratique contractuelle, puis nous envisageons une typologie des principales clauses des accords symmachiques, avant de rappeler quelques enjeux relatifs à la *symmachia* contractuelle dans le droit international du monde grec.

Mots-clés : *Symmachia* spontanée, *Symmachia* agonale, *Symmachia* contractuelle, *Epimachia*, Mêmes amis et mêmes ennemis, *Philia*, Alliance, Hégémonie, Droit international, États grecs.

Symmachia as Practice of International Law in the Greek World

Abstract: *Symmachia* both means concrete help given by one army to another on a battlefield against a common enemy, and a formal agreement between two states resulting from or making for such help. This paper intends to outline *symmachia* as practice of international law in the Greek world. After a bird's eye view of historiography, *symmachia* is examined in terms of contractual agreement practise, then an attempt at drawing a typology of the main *symmachian* contract clauses is made, and eventually some of the issues pertaining to contractual *symmachia* in the Greek world are recalled.

Keywords: Spontaneous *Symmachia*, Agonal *Symmachia*, Contractual *Symmachia*, *Epimachia*, Same Allies and Same Enemies, *Philia*, Alliance, Hegemony, International Law, Greek States.

Evelyne SCHEID-TISSINIER

Le roi et ses alliés, cohésion et dissensions dans l'alliance achéenne homérique

Résumé : Réunie par Agamemnon, l'alliance achéenne mise en scène dans l'*Illiade*, est composée de contingents venus de toutes les régions du monde grec et fonctionne comme une communauté organisée selon trois niveaux hiérarchiques : le roi, les chefs (les *basileis*) qui ont choisi de se joindre à l'alliance, et les troupes, les *laoi*, qui ont accompagné leurs chefs devant Troie. Les raisons d'être de cette guerre sont formulées de manière à associer étroitement l'ensemble des Achéens à l'entreprise, définie comme une vengeance destinée à répondre à l'enlèvement d'Hélène. Si Agamemnon possède en principe sur l'ensemble de la coalition un pouvoir surplombant, dans les faits, le roi ne montre pas toujours les qualités qui lui permettraient d'exercer une autorité indiscutée. D'où le surgissement de conflits qui sont autant de forces centrifuges susceptibles de mettre en péril la cohésion de l'alliance. Le but de cette étude est d'analyser la manière dont sont maintenus les équilibres entre le roi et les chefs alliés d'une part, entre le roi et l'ensemble des hommes des troupes d'autre part, à travers l'usage politique qui est fait de l'approbation, des remontrances et du blâme.

Mots-clés : Roi, *Basileis*, *Laoi*, Cohésion, Réprobation, Opinion publique.

The King and his Allies, Cohesion and Dissent in the Homeric Achaean Alliance

Abstract: Achieved by Agamemnon, the Aechean alliance staged in the *Iliad* is made up of contingents from all sides of the Greek world and works as a community organized according to three hierarchical tiers : the king, the chiefs (the *basileis*) who voluntarily joined the alliance, and the troops, the *laoi*, who accompanied their chiefs before Troy. The reasons for this war are stated in a way that closely associates all the Achaeans for this endeavour, which is defined as a revenge for Helen's abduction. If, in principle, Agamemnon sways power over the whole coalition, in fact the king does not always show that he is able to exercise undisputed authority. Hence the rising of conflicts which are so many centrifugal forces likely to jeopardize the alliance's cohesion. This article purports to analyze the way balance is maintained between king and allied chiefs on the one hand, on the other hand the way balance between king and soldiers is maintained thanks to the political use that is made of approval, reproach and blame.

Keywords: King, *Basileis*, *Laoi*, Cohesion, Reproach, Public Opinion.

Jeannine BOËLDIEU-TREVET

Les commandements alliés dans le monde grec de la deuxième guerre médique à la bataille de Chéronée

Résumé : À partir de sources littéraires et épigraphiques, la contribution envisage les différentes formes que donnèrent les cités grecques au commandement dans le cadre des alliances (*symmachiai*) en insistant sur les problèmes de vocabulaire, entre autres dans les textes de traités du V^e et IV^e siècle. Elle aborde la question des fondements juridiques et historiques à commander

en chef et les problèmes de l'exercice du commandement en cours d'opérations en fonction du rapport des forces.

Mots-clés : Commandement, Alliance, *Hégemonia*, *Archè*, Droit, Justice, Traités, Conventions, Puissance, Rapports de force.

Allied Commands in the Greek World during the Second Medic War at the Battle of Chaeronea

Abstract: Using literary and epigraphic sources, this contribution looks into the different forms that Greek cities gave to the command structures within the framework of alliances (*symmachiai*) while focusing on vocabulary issues, particularly on those in the treaties of the 5th and 4th centuries B.C. It tackles the question of the legal and historical bases to command as a leader and the problem of leadership in the exercise of fields command in terms of balance of power.

Keywords: Command, Alliance, *Hegemonia*, *Archè*, Law, Justice, Treaties, Conventions, Power, Balance of power.

Sandra PÉRÉ-NOGUÈS

Les symmachies en Sicile des expéditions d'Athènes à la stratégie de Timoléon

Résumé : La richesse du dossier sicilien aussi bien du point de vue des sources historiques qu'épigraphiques invite à une nouvelle lecture de l'histoire des symmachies en Sicile de la deuxième moitié du v^e siècle jusqu'au milieu du iv^e siècle. Elles furent à la fois un facteur d'intégration mais aussi d'exclusion pour les cités de Sicile mais aussi de Grèce égéenne, en raison de l'extrême variabilité des enjeux insulaires. Si les symmachies eurent un rôle dans l'ascension hégémonique de certaines cités comme Syracuse, elles contribuèrent aussi à l'émergence d'une identité commune aux cités et aux peuples de l'île.

Mots-clés : Syracuse, Athènes, Sparte, Corinthe, Expédition, Carthage, Sicules, Élymes, Guerre du Péloponnèse, Épigraphie.

***Symmachia* in Sicily from the Athenian Expeditions to the Strategy of Timoleo**

Abstract: The richness of the Sicily studies, both from the points of view of historical and epigraphical sources, calls for a new reading of the history of *symmachia* in Sicily during the second half of the 4th century. They were an integrating factor as well as an excluding one as far as Sicilian and Aegean Greek cities are concerned, because of the extremely changing aspect of the island's issues. If *symmachia* did play a role in the growing hegemony of some cities such as Syracuse, they also contributed to the emergence of an identity common to both cities and islanders.

Keywords: Syracuse, Athens, Sparta, Corinth, Expedition, Carthage, Siculs, Elyms, Peloponnesse War, Epigraphy.

Aliénor RUFIN SOLAS

Symmachia et hégémonie sur les peuples guerriers de Thrace,
du royaume odryse à la domination macédonienne

Résumé : La notion de *symmachia* hégémonique, entendue comme système d'alliances guerrières inégales avec une puissance dominante, est proposée pour décrire la nature de la domination des Odryses en Thrace au moment de la guerre du Péloponnèse, ainsi que les relations établies entre Philippe II et ses voisins de l'intérieur de la Thrace.

Mots-clés : Alliances militaires, *Symmachia* hégémonique, *Philia*, *Basileia*, Recrutements, Thrace, Odryses, Sitalkès, Philippe II de Macédoine.

Symmachia and Hegemony over Thracian War Peoples,
from the Odrysian Kingdom to Macedonian Domination

Abstract: The notion of *symmachia* as system of war alliances led by a dominant power is proposed here as a tool to describe the nature of the Odryses' domination in Thrace during the Peloponnese war as well as the relationships between Philip II and his neighbours within Thrace: Philip may have inherited, in Thrace, the power model of the Odrysian kings he vanquished.

Keywords: Military Alliances, Hegemonic *Symmachia*, *Philia*, *Basileia*, Recruitments, Thrace, Odrysae, Sitalces, Philip II of Macedon.

Denis KNOEPFLER

« Pour que demeurent la *philia* et la *symmachia* entre Athènes et les Eubéens »
(*IG II*² 149 = *IG II*³ 1, 2, 398, une inscription attique à reconsidérer)

Résumé : La première partie (I) de cet article fait l'inventaire critique des documents se rapportant aux alliances conclues par les Athéniens avec les cités de l'Eubée durant la première moitié du IV^e siècle av. J.-C., en s'arrêtant en particulier sur l'inscription attique qui, selon la restitution naguère présentée par l'auteur lui-même, doit avoir été, en 394, une « *paix de cent ans* » entre Athènes et Érétrie (*IG II*² 16). On revient ensuite (II) sur le décret proposé par Hésésippe, partisan de Démosthène, à la suite d'une attaque athénienne contre le territoire des Érétriens en 348 (*IG II*² 125, maintenant *IG II*³ 1, 2, 399), afin de montrer que le document lui-même ne peut guère être antérieur aux règlements de compte de l'année 343, en dépit de la tentative intéressante faite par M. Dreher (1995) – que suit St. Lambert, éditeur du nouveau corpus attique (2012) – pour le mettre en 348 déjà. Enfin (III), l'auteur reprend l'étude du décret de proxénie *IG II*² 149, constamment allégué en faveur de l'existence d'un *koinon* eubéen censé avoir conclu – à un moment indéterminé des années 350 ou 340 – un traité « d'amitié et d'alliance avec le Peuple des Athéniens ». Là encore dans le sillage de l'exégèse récemment proposée par Dreher, l'éditeur du récent fascicule (*IG II*³ 1, 2, 398) voudrait attribuer cette inscription à la même année 348 que le décret d'Hésésippe. Mais, à l'examen, cette datation doit, elle aussi, être rejetée, car de solides indices épigraphiques mettent hors de doute que le document est, en réalité, antérieur de peu au milieu du IV^e siècle. De fait, c'est au lendemain du *Bellum Euboicum* de 358/7 que les Athéniens ont dû vouloir honorer Héracléodôros (d'Hístiaia) – à identifier très probablement au

réformateur homonyme de la constitution hisitéenne connu par la *Politique* d'Aristote – et deux de ses compatriotes. Or, à cette date, il est exclu qu'ait existé un État fédéral eubéen avec lequel Athènes aurait pu signer un traité parallèle à ceux qu'elle a effectivement conclus avec chacune des quatre cités de l'île. Les *Euboeis* mentionnés dans la clause hortative du décret ne sauraient donc avoir constitué autre chose que le cadre ethnico-géographique où se déployaient alors les efforts de la diplomatie athénienne pour s'attacher durablement l'ensemble des peuples de l'Eubée.

Mots-clés : Inscriptions attiques, *Koinon* eubéen, Érétrie, Histiee-Oréos, Décret d'Hégésippe, Proxénie, Guerre eubéenne de 358/7, Seconde Confédération athénienne.

“So that *Philia* and *Symmachia* between Athens and the Euboeans Can Endure”

(*IG* II² 149 = *IG* II³ 1, 2, 398, an Attican Inscription to Reexamine)

Abstract: The introductory section (I) of this paper provides a critical review of the documentation relating to treaties of alliances between Athens and the cities of Euboea during the first half of the IVth century BC, with emphasis on the Attic inscription which –according to the author's own textual improvement– must be « *a peace for hundred years* » between Athenians and Eretrians in 394 (*IG* II² 16). In the following part (II), returning to the study of the decree proposed by Demosthenes' friend Hegesippus after the attack conducted by Athens against the Eretrian territory in 348 (now *IG* II³ 1, 2, 399), the author shows why this document is hardly understandable before the time of the great political lawsuits around 343, despite the strong case made by M. Dreher (1995) and St. Lambert after him (2012) in favour of the year 348 itself. The final section (III) is devoted to a more complete examination of the proxeny decree *IG* II² 149, commonly put forward as a valuable testimony for the existence of an Euboean *Koinon*, with which Athenians would have made a treaty of friendship and alliance. According to Dreher and to Lambert (*IG* II³ 1, 2, 398), the inscription belongs most probably to the same year as the decree of Hegesippus. But this too low dating must definitively be rejected, for there are in the text itself more than one epigraphical particularity speaking in favour of a little earlier chronology. In fact, it is very easy to admit that Herakleodoros –clearly the same man as the democratic leader known from Aristoteles' *Politics* at Histiaia in that time– was honoured with two fellowcountrymen soon after the end of the the *Bellum Euboicum* of 358/7, when Athens, indeed, had most intensive diplomatic relationship with the four cities of the island. So, the *Euboeis* mentioned in the hortative-formula of the decree cannot possibly be considered as members of an Euboean Federal State: they constitute merely the ethnico-geographical framework in which Athenians are trying to renew their old alliances with all the peoples of Euboea.

Keywords: Attic Inscriptions, Euboean *Koinon*, Eretria, Histiaia-Oreos, Hegesippus' Decree, *Proxenia*, Euboean War in 358-7 BC, Second Athenian Confederation.

Jacqueline CHRISTIEN

Areus et le concept de *symmachie* au III^e siècle. Les réalités hellénistiques

Résumé : Déjà, dès la fin du IV^e siècle, les expéditions extérieures d'Acrotatos en Sicile puis de Cléonyme à Tarente puis Corcyre, semblent devoir être interprétées moins comme des aventures personnelles ou des tentatives de se tailler une royauté, que jouer le jeu de l'État spartiate. Au III^e siècle, après avoir été confronté à la descente de Démétrios en Laconie, dans le contexte de l'après 281, Areus cherche à construire une *symmachie* hégémonique, dont on peut percevoir que, de près ou de loin, elle mit en relation Sparte avec des cités de Crète occidentale ou le tyran de Kassandreia, lui-même allié d'Antiochos I^{er}, le Séleucide. À la mort de Pyrrhos en 272, Antigone Gonatas redevient l'ennemi héréditaire des Spartiates qui se tournent vers les Lagides. Le décret de Chrémonidès en dit long sur la *symmachie* conduite par Areus, mais la mort du roi met en lumière la puissance en trompe l'œil de la cité.

Mots-clés : Rois de Sparte, Acrotatos, Cléonyme, Areus, *Symmachie* hégémonique, Méditerranée spartiate, Macédoine, Pyrrhos, Décret de Chémonidès, Lagides.

Areus and the Concept of *Symmachia* in the Third Century BC. Hellenistic Realities

Abstract: Already by the end of the fourth century, Acrotatos' expeditions to Sicily, then Cleonymus' to Taranto and Corcyra can be interpreted not so much as personal adventures or attempts to forge an empire, as a way to play the Spartan state's game. In the third century, after having had to face Demetrios in Laconia, in a post-281 context, Areus is trying to build a hegemonic *symmachia* which can be said to have connected Sparta with Western Cretan cities in a way or another, or with the tyrant of Kassandreia who himself was an ally of Antiochos the Selucid. When Pyrrhos died in 272, Antigona Gonatas becomes again the hereditary enemy of the Spartans who turn to the Lagides. Chremonides' decree is very instructive on Areus' *symmachia*. But the king's death sheds light on the city's dubious power.

Keywords: Spartan Kings, Acrotatos, Cleonymus, Areus, Hegemonic *Symmachia*, Spartan Mediterranean, Macedonia, Pyrrhos, Chremonides' Decree, Lagides.

Jean-Christophe COUVENHES

Quelques remarques sur le recrutement des soldats crétois outre-mer à travers les traités de *symmachia*

Résumé : Les traités de *symmachia* qui sont conservés sur la pierre, liant des cités crétoises à des puissances du monde grec, comme les sources littéraires, permettent de poser quelques remarques sur le recrutement des soldats de l'île outre-mer. Les traités et les auteurs envisagent deux procédures, la *xenologia* et la *symmachia*. S'ils désignent le principe de l'alliance, *boetheia* et *symmachia* peuvent également servir à qualifier la troupe de secours ou d'auxiliaires, dont la composition est contrôlée par la cité. Les traités de *symmachia* permettent sans doute aussi de poser à nouveau la question des Crétois et des Néocrétois. La question de l'égalité ou de l'inégalité des traités de *symmachia* et celle des conditions de service des *symmachoi* et des mercenaires

permettent enfin d'envisager combien les traités de *symmachia* ont été un outil juridique adapté aux puissances du temps et aux cités de l'île dont l'unité n'a jamais été réalisée au sein d'un *koinon*.

Mots-clés : *Symmachia*, *Xenologia*, *Boetheia*, Néocrétois, *Auxilia*, *Apetairoi*, *Neodamodeis*, Inégalité des traités, Contrat, Cité.

A Few Remarks on the Recruiting of Cretan Soldiers abroad from what Can Be Read in Symmachian Treaties

Abstract: Just as literary sources, Symmachian treaties which have been chiselled on stone, binding Cretan cities with Greek forces, allow us to make a few remarks on the recruiting of soldiers from the foreign island. Both treaties and authors envisage two ways of proceeding: *xenologia* and *symmachia*. Although *boetheia* and *symmachia* refer to the principle of alliance, they may also designate auxiliary or helping troops, the members of which are chosen by the city. To be sure, symmachian treaties also make it possible to raise the issue of Cretan and Neo-Cretan people again. The question of equality or inequality of treaties as well as the serving conditions of *symmachoi* and mercenaries eventually allow us to figure out to what extent symmachian treaties were a juridical tool adapted to the powers of the time and to the island's cities, the unity of which was never achieved in a *koinon*.

Keywords: *Symmachia*, *Xenologia*, *Boetheia*, Neo-Cretans, *Auxilia*, *Apetairoi*, *Neodamodeis*, Treaties Inequality, Contract, City.

Alexandru AVRAM

Sur la date du traité entre Pharnace et Chersonèse Taurique

Résumé : Le traité entre Pharnace du Pont et Chersonèse de Tauride est daté « du mois de Daisios, de la cent cinquante-septième année, comme le compte le roi Pharnace ». Il y a plus de cent ans, le premier éditeur, R. Kh. Loeper, suivi par l'éditeur des *IOSPE* (n° 402), avait rapproché l'inscription de Polybe, XXV, 2, 1-15, y avait vu un écho de la paix conclue entre Pharnace et ses ennemis de la guerre pontique de 183/2-180/79, et avait daté le traité d'avril/mai 179 selon une ère débutant avec l'avènement du supposé fondateur du royaume du Pont, Mithridate II de Kios (336 ?). Alors que dans les années 1980, prenant en compte l'ère séleucide, on avait pensé pouvoir descendre le traité de Pharnace avec Chersonèse au printemps 155, la présente contribution réévalue la durée de règne de Mithridate IV (ca 170-ca 150), frère et successeur de Pharnace, notamment à la lumière de sa production monétaire et de la date de sa dédicace capitoline, probablement haute (peu après 167). Pharnace ayant régné de ca 196 à ca 170, le traité ne peut dater de 155. L'ère utilisée par Pharnace ne fait pas mention de l'avènement de Mithridate II de Kios, puisque les sources littéraires et l'archéologie montrent que le véritable fondateur de la dynastie est le fils de ce dernier, Mithridate I^{er} Ktistès. On peut émettre l'hypothèse que Pharnace utilise une ère sinopéenne, commençant à l'équinoxe de l'automne 336 et introduite après sa conquête de la ville dont il fit sa capitale. Datant du printemps 179, le traité peut être interprété comme la volonté des

Chersonésitains de chercher la protection du roi du Pont, contre les Scythes, et peu leur importait la clause concernant l'obligation de préserver l'*amicitia* envers Rome.

Mots-clés : Inscriptions, Numismatique, Archéologie, Sources littéraires, Datation, Mithridate IV, Pharnace, *Amicitia*, *Symmachia*, Protection, Chersonèse Taurique.

On the Date of the Treaty between Pharnaces and Tauric Chersonese

Abstract: The treaty between Pharnaces of Pontus and Tauric Chersonese is dated of “the month of Daisios, of the one hundred and fifty-seventh year, according to king Pharnaces.” More than a hundred years ago, R. Kh. Loeper, first editor of the treaty, later followed by the editor of *IOSPE* (n° 402), had connected the inscription with Polybius, XXV, 2, 1-15, had interpreted it as an echo of the peace between Pharnaces and his Pontic war enemies in 183/2-180/79, and had dated the treaty from April/May 179 according to an era starting from the coming into power of the alleged founder of the kingdom of Pontus: Mithridates II of Kios (336?). While in the 1980s, taking into account the Seleucid era, it was thought that one could date the treaty between Pharnaces and Chersonese back to spring 155, this article reassesses the length of Mithridate IV's reign (*ca* 170-*ca* 150), brother and successor of Pharnaces, more particularly in the light of his coins production and the date of his Capitoline dedication, most probably dating back to some time after 167. Pharnaces having reigned from *ca* 196 to *ca* 170, the treaty cannot date back to 155. The era used by Pharnaces does not mention the advent of Mithridates II of Kios, since literary and archaeological sources show that the real founder of the dynasty is his own son, Mithridates I Ktistes. It is possible to put forward the hypothesis that Pharnaces uses a Sinopean era starting from the equinox of autumn 336 and adopted after his conquest of the city of which he made his capital. Dating from spring 179 the treaty can be interpreted as the will of Chersonesians to seek the protection of the king of Pontus against the Scythians, and that they cared little about the clause concerning the obligation to maintain *amicitia* with Rome.

Keywords: Inscriptions, Numismatics, Archaeology, Literary Sources, Dating, Mithridates IV, Pharnaces, *Amicitia*, *Symmachia*, Protection, Tauric Chersonese.